

DREAL HAUTE-NORMANDIE

XVII^e conseil d'orientation du SPPPI Basse-Seine, 2013-2017

21 novembre 2013 – Rouen

Compte-rendu

Liste des participants

NOM et PRENOM	ORGANISME
ADERMOU Auguste	SAMU du Havre
AUBRON-MATHIEU Luc	ADEME
BABEL Daniel	DREAL
BARBAY Claude	ADHER
BARLAGUET William	CRCI
BEAUJOUR Ary	DDPP Seine-et-Marne
BERG Patrick	DREAL
BISSON Jean-Baptiste	EPF Normandie
BOLLOTTE Lucien	EPF Normandie
BOUKERFA Mouloud	ARS de l'Eure
BOULOCHÉ Yves	Communauté de communes du canton de Beuzeville
BOURRIGNAN Patrice	SAMU du Havre
CHARPENTIER Bruno	DREAL, charge de mission SPPPI
CROUIN Didier	CEDI Haute-Normandie
DEBURGHRAVE Anthony	AESN
DELASALLE David	DIRECCTE
DELMAS Véronique	Air Normand
DELOUSTAL Aurélie	SDIS Seine-Maritime
FIHEY Jacqueline	ENE - HNNE
FISSON Cédric	GIP SA
GENESTE Dominique	ASICEN
GILLE Pierre-Edouard	DREAL, secrétaire général du SPPPI
GRANIER Marc	UFIP
GRINDEL Fabrice	DREAL
GUEGADEN Yves	Notre Dame de Gravenchon – Communauté de communes Caux Vallée Seine
GUERIN Jean-François	DREAL
FAUVEL Thierry	DREAL
LAMY Christophe	DDTM Eure
LEPICARD Dominique	DREAL
LEROY Annie	EPLH
LEROY Franck	AESN Rouen
LETURCQ Karine	DREAL
LOISEL Alain	GIPSEE – CCI d'Elbeuf
MABIRE Laurent	Préfecture Seine-Maritime
MACE Grégoire	DDTM Seine-Maritime

Liste des participants (suite)

MACCIONI Pierre-Henry	Préfet de Haute-Normandie
MARECHAL Alain	SDIS Eure
MENARD Daniel	AEPJR
MUCHA Hélène	HNNE
MORO Sébastien	GPMH
PENEZ Maritxu	CCVS
POUPIN Christine	CGT
POUZOLET Nicolas	DDPP Seine-Maritime
RENOUX Gérard	UIC Normandie
RIGAUDIERE Jérôme	CCI Normandie
ROUZIES Alain	UFC Que choisir Haute-Normandie
RYCKEWAERT Bernard	HNNE
VILCOT Julien	DREAL
VISTE Nathalie	DREAL
ZANIBELLI Christelle	DREAL

Accueil

Patrick BERG

*Directeur, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
Haute-Normandie*

Je vous accueille au nom de Pierre-Henry Maccioni, préfet de région Haute-Normandie, préfet de Seine-Maritime, qui clôturera les débats de ce Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI) et des risques de la Basse-Seine.

A l'heure de ce XVII^e conseil d'orientation, nous savons combien il faut réunir les efforts de tous pour réussir la prévention des risques et la maîtrise des pollutions. Notre institution est relativement exemplaire en la matière. Elle a été créée dès 1977, bien avant que de récentes lois prévoient des dispositifs partenariaux sur des sujets similaires relatifs à l'environnement ou à la prévention des risques. Or, le partenariat est la clé de voûte de la réussite des efforts que nous menons en ces domaines. La Haute-Normandie et la Basse-Normandie sont particulièrement concernées par la prévention des pollutions et des risques, du fait de leur caractère industriel – la Haute-Normandie comptant plusieurs milliers d'installations classées. Une démarche est en cours dans les deux régions pour la maîtrise, la régulation et le contrôle de toutes les Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), lesquelles comportent des risques pour la santé et la sécurité des riverains. Il est donc essentiel que ces derniers disposent de l'information la plus complète possible, que les associations prennent part à l'information et à la prévention des risques et que les élus aient un positionnement utile et efficace. Compte tenu de la technicité du sujet, ces derniers doivent être à la tête de leurs concitoyens pour valoriser la dimension économique et l'emploi que représentent ces équipements. Ils doivent passer les bons messages sur la maîtrise des risques et des pollutions. Enfin, les industriels eux-mêmes sont des partenaires essentiels, responsables de leurs installations et du pilotage de la maîtrise voire de la réduction des risques qu'elles représentent.

La réduction des risques est un volet important d'un travail en cours plus récent : les Plans de prévention des risques technologiques (PPRT). Le 10^e PPRT de Haute-Normandie sur les 16 plans prévus sera prochainement proposé à l'approbation. Ces démarches sont complexes et il est important qu'existe une symbiose complète entre les industriels, les riverains, les élus et l'administration pour la réussite du processus et le maintien du cap. Nous savons qu'il faudra sans doute relocaliser des équipements, des activités ou des habitations qui ont été installés à un endroit inadéquat.

Le SPPPI entreprend également de nombreuses actions thématiques. Dans une région industrielle, certaines problématiques sont communes aux différentes installations, telles que la maîtrise de la qualité de l'air. Cette problématique est ici très présente à travers divers schémas ou plans issus de lois récentes : Schéma régional climat air énergie (SRCAE), Plan de protection de l'atmosphère (PPA), etc. La qualité de l'eau est une autre thématique commune et il faudra poursuivre les actions entreprises pour sa maîtrise, sujet sur lequel nous avons connu quelques situations de crise. En juillet 2012, par exemple, nous avons connu à Bolbec la présence de nitrosomorpholine dans la nappe phréatique, une situation qui s'est résorbée et reste sous surveillance. En 2013, nous avons également connu une situation difficile avec la dissipation dans l'atmosphère de composés soufrés non dangereux mais qui ont alarmé la population. Si, en Haute-Normandie, les populations ont eu une assez bonne compréhension du phénomène et ont su maîtriser leurs inquiétudes grâce au partage de la culture du risque que nous avons, il n'en a pas été de même en Ile-de-France, où cette

culture du risque est moins présente, ce qui a généré un affolement général. Ce souci a pourtant été managé par l'industriel, la DREAL, la presse, les associations et les riverains. Cet épisode illustre bien l'importance du travail partenarial pour faire en sorte que le risque ne reste pas un sujet exclusivement technique mais bien partagé par tous. Ce point est fondamental car l'industrie crée de l'emploi qu'il faut préserver dans la région – ce qui implique de manager ensemble toutes les dimensions de l'industrie.

Alain ROUZIES - Union fédérale des consommateurs (UFC) Que Choisir Rouen

Selon vous, l'affaire Lubrizol a été bien gérée en Haute-Normandie. Or, certains dysfonctionnements ont été utilement relevés pour l'avenir. Je pense par exemple à la façon dont nous avons mobilisé nos forces. La communication vis-à-vis de la population locale et la mobilisation des expertises présentes sur le terrain auraient pu également être menées différemment.

Patrick BERG

Votre intervention illustre notre fonctionnement. A la DREAL, il arrive que sur des sujets complexes et difficiles plusieurs personnes aient un avis différent et qu'elles aient toutes raison.

Orientations 2013-2017 du SPPPI Basse-Seine sur le pilotage et la communication

Pierre-Edouard GILLE

Chef du service risques DREAL Haute-Normandie, secrétaire permanent du SPPPI Basse-Seine

Nous tiendrons compte des remarques de ce conseil sur ces orientations et les intégrerons dans un document final. Le document de travail remis en séance a vocation à évoluer.

Orientations proposées

Compte tenu du rythme des travaux du SPPPI et afin de mieux alimenter les discussions du conseil d'orientation tout en leur donnant une dimension plus stratégique, il est proposé de tenir des conseils d'orientation tous les quatre ans et de tenir une réunion annuelle d'un comité de pilotage plus restreint. Les différents collèges du SPPPI y seraient représentés, pour suivre l'avancée des travaux et procéder aux ajustements nécessaires. Cette configuration serait plus adaptée au fonctionnement du SPPPI et au rythme souvent pluriannuel de ses travaux. Le comité de pilotage annuel effectuerait des points d'étapes sur les travaux en cours tandis que le conseil d'orientation se concentrerait sur de grandes orientations.

Nous proposons également de mettre à jour la liste des membres du SPPPI (coordonnées, etc.) et de revoir son arrêté de constitution, afin de réfléchir aux membres qu'il convient d'associer à nos travaux.

Par ailleurs, il est proposé de rattacher la commission communication à la commission risques – dont nombre de ses travaux dépendent – et de la transformer en un groupe de travail. Cette modification ne changera pas le travail de fond mais permettra un fonctionnement plus souple.

Il a été souligné précédemment que l'expérience Lubrizol a été bien gérée mais qu'il existait des pistes de progrès (mieux associer les associations et Air Normand, développer une communication plus précise sur ce type d'événement, etc.). De son côté, la préfecture a créé un groupe de travail pour établir un lexique partagé de communication autour des risques industriels. Il est donc proposé que le groupe de travail communication du SPPPI alimente les travaux du groupe de travail de la préfecture.

Enfin, il est proposé de mettre à jour le CD-ROM sur la prévention des risques, dont le support n'est plus adapté aux usages actuels. Il est proposé de travailler à la refonte de ce support pour le rééditer sous la forme d'un site Internet ou d'une clé USB.

Échanges avec le conseil d'orientation

Claude BARBAY

Président de l'Association de défense des habitants des Essarts et autres riverains (ADHER)

La période de deux ans entre deux conseils d'orientation est en effet courte. En revanche, tenir un conseil d'orientation tous les quatre ans ne correspondrait pas au rythme de nomination du secrétaire permanent du SPPPI, qui change tous les trois ans. Le risque est que certains secrétaires arrivent quelques mois après un conseil d'orientation. Avant l'accident de l'usine AZF de Toulouse, le SPPPI s'était endormi. Il a fallu cet accident et l'action personnelle d'Hélène Le Du pour qu'il reprenne la force de proposition et de travail collectif que nous lui connaissons et qui parfois s'émousse. Cela dépend aussi des moyens humains dont dispose la DREAL. Il faut être réaliste et nous savons que nous travaillons avec les moyens à disposition.

Ensuite, il est effectivement nécessaire de revoir la liste des membres. Traditionnellement, nous invitons dans les groupes de travail des représentants associatifs siégeant dans les Comités locaux d'information et de concertation (CLIC) – une habitude qui s'est perdue. Nous-mêmes relançons moins les participants potentiels. Certains membres n'ont pas été vus depuis des années en réunion.

Enfin, je souligne que transformer la semaine des risques de Port-Jérôme en semaine des CLIC est une bonne idée mais il s'agit d'un succès d'estime puisque nous n'avons attiré que des habitués. Nous devons tenter d'avoir un effet boule de neige car ce type d'action est l'occasion de former ceux qui nous succéderont et doivent apprendre la réalité du risque et ce qu'est notre histoire.

Pierre-Edouard GILLE

Tenir un conseil d'orientation tous les trois ans me semble possible et me paraît être un bon compromis.

Marc GRANIER

Délégué régional de Normandie, Union française des industries pétrolières (UFIP)

Il serait en effet judicieux que le laps de temps qui sépare deux conseils d'orientation corresponde au rythme de nomination du secrétaire du SPPPI.

Par ailleurs, l'on parle souvent de culture du risque mais je pense qu'il vaut mieux parler de culture de la prévention des risques ou de culture de sécurité. Ce serait plus positif que l'expression « culture du risque », que je trouve malheureuse.

Alain ROUZIES

Union fédérale des consommateurs (UFC) Que Choisir Rouen

Les représentants des syndicats sont rarement présents dans les commissions, à l'exception de la commission risques. Pourtant, une culture intéressante se développe dans nos rencontres. Il serait judicieux qu'ils soient systématiquement invités aux commissions, d'autant plus qu'ils participent aussi aux Commissions de suivi de site (CSS).

Pierre-Edouard GILLE

Sur le principe, nous pouvons les inviter à toutes. Ce serait cohérent avec la création des CSS qui traitent des sujets liés tant aux risques accidentels que chroniques. La présence des partenaires sociaux dépend également de la disponibilité de chacun.

Christine POUPIN - Confédération générale du travail (CGT)

Il s'agit surtout d'une question de disponibilité. Il n'existe pas de statut permettant la participation des représentants du personnel au SPPPI ou aux CSS. Tout dépend des moyens propres aux syndicats et du temps qu'ils peuvent dégager. En outre, l'employeur n'est pas obligé de libérer les salariés pour ces instances. Leur participation est donc difficile, surtout si l'on souhaite voir participer des représentants du personnel qui ont une présence effective sur leur lieu de travail.

Pierre-Edouard GILLE

Nous pourrions proposer aux partenaires sociaux de se répartir sur différentes commissions plutôt que d'être tous présents à la commission risques.

Patrick BERG

Nous pouvons aussi tenir des échanges par entreprise. Ce n'est pas à l'administration de prescrire la présence des partenaires sociaux.

William BARLAGUET

Air Normand

Je peux difficilement approuver la création d'un comité de pilotage annuel car sa composition est imprécise.

Pierre-Edouard GILLE

Cette composition n'est pas encore arrêtée. Nous proposons que chacun des collèges y soit représenté. Evidemment, nous devons lancer une consultation pour construire la liste des membres de ce comité de pilotage. D'ailleurs, ce point et la révision de la liste des membres du SPPPI nécessitent de revoir l'arrêté inter-préfectoral.

Claude BARBAY

La remarque de Christine Poupin quant à la disponibilité des représentants syndicaux vaut aussi pour les représentants associatifs, qui sont bénévoles. Au sein des CLIC ou des PPRT, des représentants syndicaux sont présents car ils se sentent concernés. D'autres ne viennent pas, même en étant invités, car ils ont épuisé leur quota d'absence autorisée, etc. De même, on voit assez peu certains élus, sauf exception.

Au problème de formation que j'exprimais tout à l'heure s'ajoute un problème de coordination. Nous n'avancerons pas si les représentants ne font pas circuler l'information entre eux. Nous l'avons appris mais cela semble se perdre. Nos 80 réunions sur deux à trois ans nous avaient donné des habitudes de travail et des réflexes d'échanges qui se perdent. Je ne vois pas comment nous pourrions les reconquérir. Ce conseil d'orientation lui-même ne durera qu'une matinée alors que nous avons déjà signalé qu'il nous faudrait une journée pour bien travailler ensemble. Cela nécessite cependant un minimum de moyens (restauration, etc.).

Pierre-Edouard GILLE

Pour répondre à la problématique de disponibilité de chaque collègue, je suggère de leur fournir des listes de diffusion par mail, de manière à ce que chacun ait les moyens de contacter ses collègues pour préparer les réunions. Par ailleurs, fixer un comité de suivi annuel nous permettra de porter un regard plus fréquent sur notre travail et d'aller au fond des choses.

Patrick BERG

Je retiens l'excellente proposition de caler la tenue de la réunion du conseil d'orientation sur la gestion des ressources humaines du corps des mines.

Orientations 2013-2017 du SPPPI Basse-Seine : risques chroniques

Commission Santé-Environnement

Daniel BABEL

Bureau des risques technologiques chroniques, DREAL Haute-Normandie

Créée lors du dernier conseil d'orientation, la commission Santé-Environnement n'est pour autant pas la moindre du SPPPI, comme l'illustrent les attentes exprimées par ses membres et les attentes sociétales sur cette thématique.

Les premiers résultats de la commission sont encourageants, tant sur les sujets abordés, les bilans présentés que sur la participation des membres. Deux réunions se sont tenues en 2012 et 2013, et ont abordé les principaux points du Plan régional santé-environnement (PRSE) relatifs au secteur industriel, et notamment les points suivants :

- le renforcement de la politique de gestion des sites et sols pollués (travail de capitalisation des données, mise en ligne d'information et mise à jour des fiches BASOL¹)
- une action de prévention de la pollution d'origine industrielle des captages d'alimentation en eau potable. Il est proposé de développer un outil pour anticiper cette problématique avec l'aide de l'Agence de l'eau, de l'Agence régionale de santé (ARS) et du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)
- une action sur les établissements sensibles (établissement scolaire, etc.) situés à proximité de sites et sols pollués, pour vérifier qu'ils ne subissent pas d'impacts sanitaires
- les Etudes de risques sanitaires de zone (ERS-Z) ; la commission suit le plan de gestion de l'ERS-Z de Port-Jérôme et a étudié la démarche en cours de lancement sur la zone du Havre
- la mise en place d'une doctrine régionale de prise en compte des impacts environnementaux et sanitaires en situation post-accidentelle
- le lancement de la démarche de Réduction des émissions industrielles de substances toxiques dans l'atmosphère (REISTA). L'action régionale est principalement orientée sur l'amélioration des connaissances et vise à instaurer une large concertation des acteurs sur cet aspect dans le cadre de groupes de travail pilotés par les exploitants dont les premiers résultats ont été présentés lors de la dernière commission.

La commission s'est aussi penchée sur des thèmes émergents, tels que les nanomatériaux.

Les orientations proposées en matière de santé-environnement restent dans l'esprit du précédent conseil d'orientation. Il est proposé de réorienter le suivi de l'action REISTA vers la commission Air et le suivi de l'action sur les captages d'eau à la commission Eau. Ces sujets feront toutefois toujours l'objet d'une présentation à la commission Santé-Environnement. Cette dernière poursuivra le suivi des ERS-Z, de la gestion post-accidentelle, et des sites et sols pollués. La commission est d'ailleurs très attachée à cette thématique qui a fait l'objet de débats lors de sa dernière réunion.

¹ Base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués

Commission Air

Dominique LEPICARD

Responsable qualité de l'air, DREAL Haute-Normandie

La commission Air traite de l'air et du climat, avec l'objectif d'avoir un air sain pour tous.

Il est aujourd'hui reconnu que l'industrie n'est pas l'unique responsable de la pollution atmosphérique, comme l'illustre la révision des PPA qui, en Haute-Normandie, concernent toute la région (zones urbaines et industrielles mais aussi zones rurales, à l'origine de certaines émissions). Le SPPPI continue de surveiller le rôle des industriels dans la pollution atmosphérique.

Sur ce point, l'étude PUC2MP² améliore les connaissances sur les particules émises par les silos portuaires. Des dispositifs d'abattement de poussière réduisent les émissions des principaux silos de Rouen. En outre, des actions pérennes se poursuivent, notamment sur les odeurs.

D'autres actions doivent être approfondies, telles que la connaissance de l'impact sanitaire des émissions de particules de céréales ou encore l'action REISTA. La surveillance des émissions des incinérateurs et de leurs retombées sur l'environnement fait quant à elle partie de l'ERS-Z de Port-Jérôme et de l'ERS-Z en projet au Havre. Enfin, il faut améliorer la gestion des alertes, la communication et les actions à mener lors d'épisodes de pics de pollution, et élargir ces alertes à des cas non prévus par la réglementation, tels que l'affaire Lubrizol.

La commission Air a également suivi l'élaboration du SRCAE, approuvé le 21 mars 2013. Ce suivi pourra s'élargir aux Plans climat-énergie territoriaux (PCET) – trois sur 13 ont ainsi été examinés par la commission qui tient des réunions de coordination avec les collectivités concernées.

La commission a également abordé les bilans des émissions de Gaz à effet de serre (GES) des entreprises. Une action collective est menée avec l'Association de l'industrie et du commerce pour l'environnement normand (ASICEN) pour développer ces bilans. Des groupes de travail pourront éventuellement se réunir sur la mise en œuvre de la directive sur l'échange des quotas de CO₂, qui entre cette année dans une nouvelle période.

Il est proposé que la commission Air poursuive la mise en œuvre du PPA, suive les PCET, le SRCAE et l'application de la directive sur l'échange des quotas de CO₂, continue le suivi des actions sur les poussières de céréales et les odeurs, et intègre le suivi de l'action REISTA.

Commission Eau

Daniel BABEL

La commission Eau a beaucoup travaillé sur le retour au bon état des masses d'eau demandé par la Directive-cadre européenne sur l'eau (DCE) et, notamment, sur les rejets industriels. Ce travail se concrétise par deux actions :

- l'action de Recherche des substances dangereuses dans l'eau (RSDE), dont la phase de prescription d'une surveillance initiale pour les exploitants est en cours de finalisation. La phase suivante suit son cours. Elle consiste en l'analyse des résultats de la surveillance

² Particules urbaines et céréalières, microorganismes, mycotoxines et pesticides

initiale pour statuer sur l'instauration d'une surveillance pérenne ou la demande d'une étude de réduction de substances dangereuses

- la mise en compatibilité des rejets autorisés des exploitants industriels avec le bon état des masses d'eau. Le SPPPI a été consulté sur la création d'une doctrine régionale en la matière et d'un outil dont les résultats ont été présentés à la commission du 5 novembre 2013. Ces derniers sont rassurants : 68 % des rejets industriels sont conformes avec le bon état suivant les hypothèses prises en compte.

Malheureusement, la commission Eau n'a pas pu lancer une réflexion sur la prévention des pollutions accidentelles, qui est pourtant un sujet récurrent.

Les orientations proposées sont donc les suivantes :

- poursuivre la démarche engagée relative aux objectifs de la DCE (RSDE, mise en compatibilité des arrêtés préfectoraux avec le bon état des masses d'eau avec création des groupes de travail associés)

-

- développer une doctrine régionale (charte) pour intégrer correctement ces aspects dans les dossiers de demande d'autorisation d'exploiter – (les modalités de vérification et de compatibilité des rejets avec le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) seront ainsi connues de tous?)

- intégrer le suivi des travaux sur la prévention de la pollution d'origine industrielle des captages d'alimentation en eau potable

- créer un groupe de travail sur la prévention des pollutions accidentelles.

Commission DECHETS

Christelle ZANIBELLI - DREAL Haute-Normandie

Le XVI^e conseil d'orientation avait identifié trois axes principaux de travail pour la commission Déchets :

- la participation à l'intégration des nouvelles politiques de gestion des déchets (objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement, traduction de la directive-cadre déchets en 2010, nouvelle nomenclature déchets pour les ICPE, etc.)

- la prise en compte de signaux d'alerte sur les capacités de traitement, de valorisation et d'élimination des déchets dangereux et non-dangereux en Haute-Normandie

- la mutualisation de travaux entre établissements pour compléter les travaux des Commission locale d'information et de surveillance (CLIS).

En 2013, les deuxième et troisième axes restent d'une actualité forte compte tenu notamment des objectifs de révision du plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux. Cette révision devient cruciale car le plan est ancien. Le conseil régional s'est engagé à la lancer en 2013. Dans le cadre du groupe de travail du 12 septembre 2013, le SPPPI s'est proposé de réfléchir à la manière dont il pouvait accompagner ces travaux de révision, dans un contexte où la filière de gestion des déchets arrive vite à saturation.

La mutualisation des expériences reste aussi d'actualité car d'une part, les filières sont en perpétuelle mutation ou sont naissantes (méthanisation, etc.) et, d'autre part, une nouvelle réglementation est en préparation, notamment sur le stockage des déchets. De plus, en 2013, la commission Déchets n'a pas eu le temps de lancer des travaux sur ce point. Il est donc proposé que les travaux pour 2014-2015 portent sur ces deux axes :

- la création d'un groupe de travail sur les filières de traitement de déchets. Des travaux de septembre 2012 ont porté sur les déchets dangereux. Il faudra engager une réflexion sur les déchets non-dangereux

- le renforcement des partages d'expériences sur les procédés de traitement (captage du biogaz par exemple, traitement des lixiviats, etc.).

Echanges avec le conseil d'orientation

Claude BARBAY

L'ensemble des orientations me paraissent intéressantes. Cependant, les agriculteurs sont absents de plusieurs groupes de travail proposés. L'intérêt de les associer ne réside pas tant dans les propositions qu'ils pourraient nous faire que dans leur sensibilisation aux efforts engagés par d'autres (industriels ou collectivités) pour régler de nombreuses questions. Les agriculteurs réclament toujours plus de concertation mais se retrouveront dans une situation difficile le jour où leurs alliés leur tourneront le dos. Nous nous mettrions en sécurité en ne les oubliant pas.

Pierre-Edouard GILLE

Philippe Ducrocq vous avait répondu précédemment que le SPPPI n'est pas un Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions agricoles (SPPPA) et qu'il a déjà fort à faire des sujets industriels. Cela n'exclut pas de rappeler à la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) qu'il faut peut-être créer une réflexion sur ce point, ni de convier les agriculteurs à découvrir nos travaux – l'invitation n'emportant pas nécessairement la participation.

William BARLAGUET

Air Normand considère que la notion de pré-alerte reste incomplète. Il s'agit en effet de décider quand lancer une alerte et si elle est nécessaire. Dans le cas de Lubrizol par exemple, rien ne signifiait aux populations l'innocuité de la mauvaise odeur qu'ils ont d'abord sentie. Une réunion du Service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de protection civiles (SIRACED-PC) devait réunir les acteurs concernés afin d'étudier la possibilité de réaliser des prélèvements conservatoires.. Quels sont donc les délais de mise en place d'une alerte et cette réflexion se poursuivra-t-elle au-delà des fiches-réflexes créées par la préfecture ?

Pierre-Edouard GILLE

Le souhait a été de ne pas définir des critères trop stricts de pré-alerte afin de pouvoir gérer l'imprévu. Nous avons retenu la solution de tisser des liens entre les potentiels émetteurs d'alerte pour qu'ils se connaissent, tout en laissant l'initiative et la réflexion à chacune des institutions. Fixer des critères à l'avance, en effet, nous semble dangereux puisque cela ne permet pas de gérer l'imprévu. Il existe un numéro de téléphone pour joindre le SIRACED-PC et leur faire remonter les alertes.

Les prélèvements conservatoires sont un autre sujet, complexe. Nous ferons probablement partie des régions pilotes sur ce sujet et nous y réfléchirons avec chacun.

Laurent MABIRE

Chef du bureau planification-gestion des crises, SIRACED-PC, préfecture de Seine-Maritime

Il faut dissocier la notion d'alerte dans le cadre des risques chroniques d'une part et des risques accidentels d'autre part.

Daniel BABEL

Nous avons travaillé sur les alertes pour ces deux catégories de risques. Par exemple, nous avons engagé un travail sur les pré-alertes poussières (So2?) dans le cadre des PPA.

William BARLAGUET

Le SIRACED-PC nous avait promis une réunion supplémentaire. Nous aimerions aller au bout de la réflexion au niveau local avant que le ministère s'en saisisse, afin de tirer parti de notre expérience.

Véronique DELMAS

Directrice, Air Normand

Face aux interrogations et aux plaintes des habitants ou des exploitants d'installation sur le sujet de la gestion des déchets, le retour d'expérience sur le traitement des déchets par diverses méthodes (méthanisation, compostage, enfouissement, etc.) pourrait inclure un volet d'analyse de la qualité de l'air et de surveillance environnementale, à l'instar des actions menées autour des incinérateurs.

Dominique LEPICARD (ZANIBELLI?)

Le retour d'expérience sur les techniques de captage du biogaz vise bien la prévention des émissions olfactives et la prévention sanitaire, de même que l'impact sur la qualité de l'air.

Yves GUEGADEN

Adjoint au maire de Notre-Dame-de-Gravenchon, représentant la communauté de communes Caux vallée de Seine

Beaucoup d'ICPE sont des exploitations agricoles, alors que le terme « industriel » renvoie à l'usine dans l'imaginaire collectif. Les grandes exploitations agricoles font aussi partie du monde industriel et sont aussi concernées par les rejets diffus dans l'eau. De même, l'activité humaine est aussi responsable de ces rejets – déchets pharmaceutiques, etc. – et jouera un rôle de plus en plus prégnant en la matière. Devons-nous traiter ce point au sein du SPPPI et existe-t-il une action transversale avec l'ARS pour aboutir au respect de la réglementation ?

Pierre-Edouard GILLE

Les ICPE agricoles sont traitées par les Directions départementales de la protection des populations (DDPP) et non par le SPPPI. En outre, il existe peu d'installations classées agricoles soumises à autorisation en Haute-Normandie. La plupart sont simplement soumises à déclaration.

Les rejets d'eau urbains sont quant à eux pris en compte dans le cadre du SDAGE. La police de l'eau est compétente en matière de station d'épuration urbaine et les instances de suivi du SDAGE assurent cette prise en compte globale. Nous pouvons évoquer ce point en commission sous la forme d'un point d'information.

Yves GUEGADEN

Cet éclatement des instances de suivi participe au fantasme du millefeuille administratif.

Pierre-Edouard GILLE

L'essentiel est que la question soit gérée.

Gérard RENOUX

Président, Union des industries chimiques (UIC) Normandie

Je suis en faveur des orientations proposées et approuve que soit confié aux commissions Air et Eau le suivi des actions débutées en commissions Santé-environnement mentionnées, pour plus de cohérence et d'efficacité.

Je rejoins Claude Barbay quant à la nécessité de prendre en compte d'autres acteurs responsables de rejets et pollutions atmosphériques. La gouvernance et la coordination entre les acteurs seront bientôt essentielles pour mener une action efficace. Je pense qu'il serait bon que d'autres acteurs participent à certaines commissions, pour nous permettre de travailler ensemble et de prioriser des actions collectivement efficaces. Cela vaut aussi pour l'eau car seule l'action de tous permettra d'atteindre le bon état sur certaines masses d'eau.

Claude BARBAY

Lors du Conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) exceptionnel sur Lubrizol, le préfet avait répondu positivement à notre demande de concertation, or nous n'en avons constaté aucune et sommes tenus à l'extérieur. Cette vision nous semble réductrice et ne pas correspondre à la promesse faite.

Pierre-Edouard GILLE

Des instances de concertation se sont tenues pour faire progresser les choses.

Annie LEROY

Ecologie pour le Havre (EPLH)

Dans un autre département, la préfecture a récemment refusé catégoriquement, deux fois de suite, de fournir les documents utiles 14 jours avant la réunion d'une CSS et d'une CLIS.

Ensuite, la méthanisation fleurit partout dans le milieu agricole, souvent sous un simple régime de déclaration, ce qui m'inquiète étant donné l'impact du méthane sur le changement climatique. Malheureusement, cette question est davantage gérée par la DDPP que par la DREAL.

Par ailleurs, le CODERST a récemment travaillé sur la qualité de l'eau. J'ai constaté, à côté du Tilleul, des bassins effondrés et des chemins transformés en torrent. Qui est chargé des vérifications des réparations ? Dans les deux CSS auxquelles je participe, les représentants du personnel sont désignés par les industriels et n'ont rien dit sur cette question. Remplacer les quatre ou cinq CLIS existantes par une seule CSS sur le thème des déchets conduirait donc à avoir une autre qualité d'information et plus de temps pour analyser les documents – que la DREAL nous fournira bien, pour sa part, 14 jours avant la tenue des réunions.

Pierre-Edouard GILLE

Nous essayons de vous fournir les documents à l'avance, au maximum.

Par ailleurs, il n'est pas encore prévu de créer une seule CSS déchets. La CSS de Port-Jérôme inclut Oréade car l'esprit des CSS est celui d'une approche globale – ce qui n'exclut pas de tenir des réunions orientées sur les risques chroniques. Nous réfléchissons actuellement à l'organisation qui devra prévaloir au Havre. L'esprit du texte est de permettre une approche globale et nous avons l'intention d'intégrer des sites fortement contributeurs en rejets atmosphériques tels que Renault, EDF ou SEREP à une CSS. Néanmoins, nous ne sommes pas certains de créer une seule et unique CSS, compte tenu de l'ampleur de la zone. Les différentes solutions sont notamment de créer une seule CSS mais qui aborderait des thématiques bien précises d'une réunion à l'autre, ou de procéder à un découpage en plusieurs CSS thématiques (CSS déchets, CSS risques, etc.). Notre décision n'est pas arrêtée.

Par ailleurs, en Haute-Normandie, les DDPP gèrent les usines de méthanisation situées dans des installations d'élevage tandis que la DREAL gère les installations de méthanisation autonomes, y compris lorsqu'elles emploient des intrants animaux. Néanmoins, un accord entre les deux administrations prévoit qu'elles se coordonnent et se consultent

mutuellement. De la sorte, tous les thèmes sont abordés pour chaque dossier. Ces installations restent des ICPE qui doivent toutes respecter les exigences des textes nationaux. Enfin, je prends note de l'information sur le Tilleul.

Alain ROUZIES

Il existe une articulation entre l'agroalimentaire, la reproduction, les pollutions, etc. Les captages autour du Havre sont un exemple de l'imbrication de tous les problèmes. La notion de membres invités n'existe-t-elle pas au sein du SPPPI ?

Pierre-Edouard GILLE

Non, mais nous pouvons l'inventer.

Alain ROUZIES

Par ailleurs, il me semble que la commission Santé-Environnement n'aborde pas tellement des sujets de santé. Le lien entre les émissions de polluant et la santé, par exemple, y est assez peu étudié. Certains outils d'appréciation, ainsi, me semble oubliés. Par exemple, les registres sur le cancer ne sont toujours pas disponibles sur la région alors qu'ils ont un intérêt. L'emploi des références nationales est insuffisant pour notre région.

Ensuite, il a été fait allusion aux nanomatériaux. Un recensement de leur utilisation réelle dans les milieux industriels pourrait être intéressant.

L'action de prévention des émissions de poussières par les grands silos du port de Rouen semble fonctionner. Elle a été menée en une dizaine d'années. Nous avons besoin d'une appréciation sur le terrain de ses résultats et la notion de toxicité liée aux poussières reste à étudier.

De plus, les associations et les citoyens ne voient pas d'un bon œil que les producteurs agricoles qui ne dépasseraient pas 2 000 équivalent-tête soient simplement soumis à enregistrement et non à autorisation.

J'ajoute que des outils relatifs à l'eau ne sont toujours pas déployés. Je pense notamment à l'étude sur le fonctionnement des masses d'eau du grand canal et de la zone du Havre, qui comportent des enjeux sur la qualité de l'eau.

Par ailleurs, sommes-nous allés au bout de la DCE ? Quand en aurons-nous une vision globale ? L'objectif du bon état des masses d'eau pour 2015 sera-t-il atteint ? Des réflexions sont-elles en cours pour faire évoluer l'arrêté ?

Enfin, la verbalisation des pollutions accidentelles est-elle systématique ? Les poursuites pour atteinte au milieu ont-elles lieu ? Il est important de parvenir à intégrer le suivi du milieu naturel dans l'évolution de notre conception de l'environnement.

Pierre-Edouard GILLE

A la demande des procureurs généraux, dès lors que nous constatons des infractions relevant de la pollution accidentelle, nous verbalisons. Les dossiers en cours sont sous le secret de l'instruction et il appartient aux procureurs de décider des poursuites.

Par ailleurs, les actions relatives à la DCE et aux canaux du Havre et de Tancarville ont été précisées en détail lors de la dernière commission Eau. Nous n'abandonnons pas l'idée du groupe de travail sur les canaux, qui commencera à se réunir fin 2013 ou début 2014. Ce travail n'est pas simple car le problème qui justifie la réunion de ce groupe est l'absence de renouvellement de la masse d'eau dans les canaux.

Ensuite, les rejets de 70 % des ICPE examinées sur la région sont conformes avec le SDAGE, dans le cadre d'une étude théorique qui repose sur des hypothèses conservatives et notamment la prise en compte du QMNA5 et d'un rejet théorique au niveau des valeurs seuil d'émissions. Pour les 30 % restant, des vérifications de terrain se feront sur le cours d'eau.

Sans doute faudra-t-il travailler avec l'industriel dans quelques cas particuliers. Ce travail sera mené courant 2014. D'autres travaux sont en cours sur les stations d'épuration urbaine. Par ailleurs, le régime d'enregistrement des ICPE porcines relève d'un arbitrage rendu à l'été 2013. Ce régime n'est pas plus laxiste que le régime d'autorisation. Il s'appuie sur des prescriptions générales qui ont tendance à être plus sévères par défaut, c'est pourquoi des industriels ne recourent pas au régime d'enregistrement et préfèrent souvent disposer d'un arrêté préfectoral adapté à leur situation particulière.

Alain ROUZIES

Le CODERST est un lieu privilégié pour évaluer ce qui se passe sur le terrain. Jusqu'à présent, les agriculteurs y assistaient lorsqu'un dossier agricole important était étudié. Il est aussi un lieu pédagogique où nous pouvons leur faire préciser leurs modes de fonctionnement et faire remonter le ressenti des riverains. Or, tout cela disparaît, ce qui est dommage.

Pierre-Edouard GILLE

J'entends votre remarque. Cependant, le régime d'enregistrement nécessite tout de même une consultation du public et même si le CODERST n'est pas systématique, des prescriptions peuvent être faites si besoin. Surtout, un arrêté ministériel encadre les choses. Enfin, je vous rejoins sur l'aspect positif de l'action relative aux poussières.

Dominique LEPICARD

Une étude a été menée sur la toxicité des poussières, bien qu'elle soit insuffisante. Il est prévu dans les années à venir (2015 probablement) d'approfondir cette question.

Pierre-Edouard GILLE

J'ajoute que nous visitons les sites d'élevage porcin soumis à enregistrement autant que ceux soumis à autorisation.

Daniel MENARD

Président de l'Association des entreprises de Port-Jérôme et sa région (EPJR), responsable Hygiène sécurité environnement (HSE), ExxonMobil Chemical France

L'incident Lubrizol s'étant déroulé en Normandie, nous sommes les mieux placés pour comprendre ce retour d'expérience. Or, il peut exister une distorsion entre ce que perçoit le ministère et ce qu'il s'est passé – comme l'expliquait M. Berg dans son introduction. Il faudrait nous concerter pour éviter que l'organe central ne complexifie la situation par une circulaire qui n'apporterait ni clarté ni efficacité au système de gestion des risques. Bien sûr, celui-ci peut s'améliorer mais de nombreux éléments existent déjà. Peut-être faut-il renforcer les exercices et inciter d'autres acteurs que les industriels à les mener. Les industriels, pour leur part, sont prêts à aider leurs partenaires à les mener ou à leur expliquer ce que pourrait être une voie d'amélioration des services. Il ne faudrait pas que Lubrizol soit l'occasion de complexifier le système, au point où nous ne saurions plus réagir en cas de nouvel incident. Parfois, les choses les plus simples sont les plus efficaces. Ne remettons pas en cause ce qui fonctionne déjà.

Pierre-Edouard GILLE

Je n'ai pas connaissance de texte réglementaire en préparation en réaction à Lubrizol.

Daniel MENARD

Il existe un projet de circulaire associé à des conventions tripartites qui ajouterait un degré de complexité inutile. Au contraire, ce projet crée de la confusion pour les services de la DREAL, du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), d'Air Normand, pour la

cellule chimique, le support de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS), etc. Le système actuel peut fonctionner si nous sommes tous organisés, jouons notre rôle et travaillons collectivement.

Pierre-Edouard GILLE

Les pistes de travail qui se dégagent dans ce projet de circulaire sont de mener des expérimentations ciblées, d'en tirer des retours d'expérience puis de voir si elles peuvent être étendues au niveau national.

Cédric FISSON

Chargé d'études « analyse du risque et indicateurs » Groupement d'intérêt public (GIP) Seine-Aval

Il faudrait analyser les stocks de contaminants présents dans le linéaire des cours d'eau, qui peuvent être liés à des pratiques ou des rejets anciens. Des stocks de polluants relativement importants peuvent en effet être remis en suspension à l'occasion de crues, de tempêtes ou de travaux. Il ne faut pas oublier cet historique.

Par ailleurs, comment l'aléa inondation est-il pris en compte dans la gestion des risques accidentels, pour prévenir des pollutions de l'eau ?

Pierre-Edouard GILLE

Les inondations doivent être prises en compte dans les études de dangers des industriels. Bien sûr, cela peut être amélioré grâce aux progrès de la connaissance des inondations dans le cadre de l'exercice de cartographie de la directive inondation.

Par ailleurs, depuis 2011, la DREAL a une mission de contrôle des ouvrages hydrauliques. Des inspections de linéaires de digues sont prévues, pour une progression de la sécurité de ces ouvrages.

Enfin, les stocks de contaminants sont pris en compte en cas de travaux. Nous avons malheureusement peu de marge de manœuvre pour les résorber.

Marc GRANIER

Il est important que le SPPPI veille à ce que nos orientations et actions restent cohérentes avec les évolutions législatives européennes d'ici 2017.

Pierre-Edouard GILLE

Le SPPPI veille à ce que l'action collective soit adaptée au terrain et aux enjeux. REISTA est un exemple typique puisque l'action est née d'un texte ministériel. Nous avons créé un groupe de travail pour l'appliquer de manière pertinente.

Orientations 2013-2017 du SPPPI

Basse-Seine : risques accidentels

Pierre-Edouard GILLE

Une seule commission traite des risques accidentels et se réunit régulièrement dans le cadre de la semaine de la sécurité à Port-Jérôme.

Plan de prévention des risques technologiques

Les PPRT sont élaborés en concertation dans le cadre d'autres instances que le SPPPI. Le rôle de la commission risques en la matière est donc d'avoir une approche régionale et d'effectuer un retour d'information à chacun.

En Haute-Normandie, 43 sites Seveso sont concernés par 16 PPRT, dont deux ont été abrogés (Butagaz, passé en seuil bas et Azéo, mis en liquidation judiciaire). Sur les 14 PPRT correspondant toujours à des établissements en fonctionnement en seuil haut, sept sont approuvés aujourd'hui (TRAMICO, EADS REVIMA, CIM Antifer, SNECMA, NUFARM, SYNGENTA, BRENNTAG). Ce nombre s'élèvera prochainement à huit, avec l'approbation du PPRT de Saint-Aubin-lès-Elbeuf (BASF et Maprochim). Trois autres PPRT sont en voie de conclusion et entrent dans la phase de consultation. Il s'agit des PPRT de Lubrizol à Rouen avec le lancement de l'enquête publique en décembre 2013, de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, où le PPRT est en cours de consultation des Personnes et organismes associés (POA), et de Port-Jérôme, qui constitue un PPRT de grande ampleur (sept Seveso) et qui est en consultation des POA jusqu'au 18 décembre 2013, la CSS ayant rendu un avis positif le 18 novembre 2013. Le PPRT de Port-Jérôme sera le premier de cette ampleur à voir le jour en France. Il a été l'occasion de certaines initiatives pour que le PPRT atteigne ses objectifs en tenant compte du profil industriel de la zone, qui justifie un traitement particulier pour conserver son dynamisme économique. Les discussions sur ce PPRT bénéficieront au niveau national. Nous sommes arrivés à un accord qui permet d'atteindre les objectifs du PPRT tout en étant adapté localement, grâce à la participation de chacun.

Les orientations proposées sont de poursuivre l'élaboration des PPRT. Il restera notamment les deux PPRT de Rouen, l'un au nord et l'autre au sud (anciennement Pétroplus-Shell-Butagaz), lequel est actuellement en suspens, ainsi que le PPRT du Havre. Les travaux se poursuivent en la matière.

Maîtrise du vieillissement des installations industrielles

Vous connaissez le plan national de maîtrise du vieillissement des installations industrielles en cours. Les guides professionnels (génie civil, tuyauterie, instrumentation) sont parus et nous entrons dans une phase d'inspection de la mise en place et de la planification des plans de modernisation des installations au sein des entreprises. 15 à 20 inspections ont été menées en 2013 et d'autres se dérouleront en 2014. Des inspections communes ICPE / Equipement sous pression (ESP) se développent. Enfin, l'action sur la tour de Prilling GPN/Borealis est terminée.

Les orientations proposées sont de poursuivre la tenue de points réguliers sur l'avancement de la maîtrise du vieillissement des installations industrielles en commission.

Commissions de concertation

Le décret du 7 février 2012 prévoit que les CLIS et les CLIC relèvent désormais d'un même régime afin de traiter globalement les sujets de risques anthropiques. Cinq CSS ont été créées en Haute-Normandie. Ce mouvement se poursuivra dans le cadre de l'élaboration des PPRT, lesquels nécessitent l'avis de la CSS. Il reste un point d'interrogation sur la zone du Havre, évoqué précédemment. Le forum des CLIC, enfin, se tient à l'occasion de la commission risques, à Port-Jérôme.

Les orientations proposées sont de tirer les enseignements de l'installation de la CSS de Port-Jérôme pour le Havre et Rouen, de continuer à partager les expériences et à constituer les CLIC et CSS locaux.

Facteur humain et organisationnel

La maîtrise du risque autour des établissements Seveso s'est construite autour d'un travail de réduction du risque à la source et de mesures techniques de maîtrise du risque. Le facteur humain, quant à lui, est plus difficile à appréhender et il n'existe pas de référentiel défini en la matière. Nous menons un travail prospectif sur ce sujet, sur lequel il est important de progresser. Il nécessite que l'inspection du travail et l'inspection des installations classées se coordonnent. Nous avons réalisé des inspections pilotes et nous travaillons avec l'INERIS pour bâtir un référentiel d'inspection. Par ailleurs, un travail est mené à Port-Jérôme pour mieux comprendre comment ce facteur humain fonctionne et élaborer des pistes de progrès, ceci hors référentiel réglementaire. Nous cherchons à disposer d'une approche globale car les mesures techniques ne fonctionnent pas seules. La commission risques sera informée de ces travaux.

Echanges avec le conseil d'orientation

Yves GUEGADEN

J'adresse les félicitations des élus aux services de la DREAL, des industriels et du grand port maritime de Rouen pour l'élaboration du PPRT de Port-Jérôme. Il constitue un modèle qui sera repris au niveau national. Il a également facilité les échanges avec le ministère et l'Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (AMARIS) pour partager l'expérience avec d'autres villes. J'incite les élus et les industriels de Haute-Normandie à utiliser ce type de concertation pour produire leur PPRT.

Nous avons aussi travaillé sur le sujet des CSS et j'espère pouvoir contribuer à ce retour d'expérience en 2014.

Enfin, je participe à un groupe de travail sur la sécurisation des bâtiments industriels aux effets de surpression avec l'INERIS, qui voit intervenir des chercheurs et dont le travail servira dans le cadre des PPRT.

Christine POUPIN

Je suis ravie de constater que le SPPPI utilise l'expression « maîtrise du vieillissement des installations industrielles ». L'exemple de la tour de Prilling GPN/Borealis montre que cette problématique est globale et ne concerne pas uniquement les ESP.

Ensuite, la CGT souligne régulièrement l'importance du facteur humain et organisationnel dans la maîtrise du risque, et en particulier celle de la dimension de sous-traitance. La prise en compte de cette dernière par l'inspection des installations classées ne devrait cependant pas se limiter à l'aspect documentaire. Cette question touche en effet le travail réel. Il faudrait donc aller plus loin dans la prise en compte de cette question.

J'ai eu la chance d'assister à l'inspection d'INERIS et de la DREAL qui s'est produite sur mon lieu de travail. Nous sommes ravis d'entendre que la majorité des relations de sous-traitance se passent bien mais les sous-traitants avec lesquels la relation est la meilleure sont ceux qui ressemblent le plus à des salariés organiques de l'entreprise. Cela pose la question de la suppression de la sous-traitance sur toute une série de tâches : les tâches permanentes devraient être limitées à des interventions spécifiques ou ponctuelles de la sous-traitance.

Pierre-Edouard GILLE

Peu importe le vocabulaire : l'important est de partager l'objectif d'avoir des installations en bon état, ce vers quoi nous tendons. En outre, la maîtrise du vieillissement des installations est certes relative à la sécurité mais aussi à la disponibilité et à la fiabilité de ces dernières. Certains incidents peuvent générer des indisponibilités d'installation aux conséquences négatives pour les industries qui les subissent. La maîtrise du vieillissement comporte donc plusieurs sujets, facilement partagés par tous.

Par ailleurs, il est vrai que les inspections relatives à la sous-traitance que nous avons menées portent sur l'aspect documentaire, qui offre une vision théorique avant l'analyse des pratiques concrètes. Notre but est d'aller au-delà de cette vision théorique. Pour cela, les inspecteurs doivent se former et avoir une meilleure connaissance du fonctionnement des installations. C'est pourquoi nous travaillons avec l'INERIS et l'Institut pour une culture de la sécurité (ICSI). D'ailleurs, les CLIC et les CSS sont des interlocuteurs incontournables sur les situations particulières d'entreprises données.

Daniel MENARD

Il est souhaitable que le PPRT de Port-Jérôme permette l'accélération de la mise en place des PPRT complexes en France. Nous devons en être les ambassadeurs pour montrer que la concertation sur un sujet complexe aboutit à des solutions satisfaisantes pour l'ensemble des acteurs. En tout cas, les entreprises de Port-Jérôme sont fortement sollicitées pour apporter leur expertise dans d'autres régions de France.

Par ailleurs, ExxonMobil est pilote de l'initiative lancée entre l'ICSI, la Région, la DREAL, etc. pour mesurer la culture sécurité dans l'entreprise. Plus de 1 200 personnes ont participé à cette évaluation et la matière qui en ressort est riche, en particulier sur la perception de l'utilisation des mesures organisationnelles et du rôle primordial de l'humain. On dit souvent que l'humain est la dernière barrière à franchir. Nous nous sommes rendu compte que nous ne valorisons pas suffisamment la présence humaine dans nos études de danger, etc., par exemple celle d'une brigade de pompiers présente en permanence sur le site d'ExxonMobil. Cette valorisation n'est pas évidente et un travail peut être mené pour mieux quantifier la puissance des mesures organisationnelles. Nous sommes ainsi de fervents défenseurs des exercices, de la formation, etc.

Enfin, il existe bien un référentiel en matière de sous-traitance, le Manuel d'amélioration sécurité des entreprises (MASE)-UIC. Le MASE national se situe d'ailleurs en Normandie. Les entreprises qui travaillent pour les industriels utilisent ce référentiel que nous cherchons

toujours à améliorer. Nous militons pour que davantage d'entreprises s'inscrivent auprès du MASE, pour renforcer le tissu économique régional. La sécurité est notre priorité. Avoir des entreprises qui partagent cette culture de la sécurité et de la prévention des risques fait la qualité de ce référentiel et l'amélioration globale de la sécurité. Il faut faire connaître le MASE.

Pierre-Edouard GILLE

Je soulignais l'absence de référentiel réglementaire aussi détaillé sur le facteur humain que sur la technique – ce qui en soi n'est pas forcément un souci.

Claude BARBAY

Je rejoins l'avis de Christine Poupin sur la maîtrise du vieillissement des installations et le facteur humain.

Par ailleurs, le CLIC de Port-Jérôme était expérimental. Malheureusement, le CLIC de Mazingarde, peu adapté aux sites complexes, a davantage été cité que celui de Port-Jérôme. Or, le premier PPRT de site complexe mené à bien est celui de Port-Jérôme. Nous avons cependant oublié que la concertation a commencé de manière large et réunissait jusqu'à 50 personnes. On tend aujourd'hui à réunir bien moins de monde sous prétexte que la concertation est alors difficile à gérer. Nous avons prouvé qu'elle est possible. Je n'ai pourtant pas l'impression que les cinq collègues souhaitent réellement que tous les autres soient présents.

En matière de facteur humain et organisationnel, j'ai été intéressé par l'encadrement de la sous-traitance de Boréalis sur la tour Prilling. Je rejoins d'ailleurs Christine Poupin : il faut repasser du papier à l'humain car on a perdu la mémoire, la connaissance des dangers et de l'historique des sites. Sur Port-Jérôme, lors d'un incident, le retour d'expérience a consisté à réaliser des fiches supplémentaires, mais encore faut-il que les personnels se les approprient. Boréalis, pour sa part, propose que les travailleurs du site qui n'ont plus d'activité actuellement accompagnent ceux qui interviendront sur la tour. Il s'agit d'une bonne piste de travail car elle accorde une place à l'humain.

Enfin, sur la tour Prilling, tous les acteurs en dehors de la DREAL semblaient au courant du problème, qui était donc soigneusement dissimulé. Nous avons dû agir de façon à ce que le groupe Total fasse l'investissement nécessaire à la mise en sécurité de la tour. Il a été désagréable de découvrir fin 2009 ce que d'autres savaient depuis 2004. Sans l'acuité visuelle des inspecteurs de la DREAL, l'issue n'aurait peut-être pas été aussi positive. Un morceau de ciment armé aurait pu tomber sur la conduite d'ammoniac, par exemple. Certains ont pris des risques inconséquents et, de l'extérieur, nous ne pouvions rien voir.

Pierre-Edouard GILLE

La constitution de la CSS de Port-Jérôme répondra à vos préoccupations sur le nombre de participants, puisqu'elle comprendra environ 70 membres. Il est important que chacun soit informé et fasse valoir son point de vue, mais il n'est pas toujours facile de dépasser la masse critique nécessaire à la tenue d'une réunion efficace.

Yves GUEGADEN

Le préfet, qui préside la CSS, est ouvert sur le fonctionnement de l'instance et s'oriente vers une coprésidence avec le président de la communauté de commune ou son représentant. Il est également convenu de tenir des réunions thématiques (industrie ou déchets).

Pierre-Edouard GILLE

Le texte qui encadre les CSS prévoit en effet une présidence de l'Etat pour éviter que les collectivités, qui ont souvent une compétence de collecte des déchets, ne se retrouvent à la fois dans le rôle du collecteur et du président de la CSS. Ceci dit, les rôles de Caux vallée de

Seine et de Maritxu Perez en particulier ont été très appréciés en matière de risque et la communauté de communes continuera d'être impliquée sur ces sujets.

Gérard RENOUX

L'UIC est ravie que le facteur humain et organisationnel soit abordé par le SPPPI. Le travail qui est mené avec l'INERIS et l'ICSI est important.

Ces dernières années, le facteur humain a davantage été abordé sous l'aspect de la sécurité des travailleurs que celui de la sécurité des installations et des opérations. Des branches professionnelles et des entreprises ont tout de même pris des initiatives, à l'instar de Boréal, de l'UIC (dossier « équilibre humain »), etc. Il serait intéressant de dresser un bilan de ces initiatives pour en tirer de bonnes pratiques.

Enfin, dire qu'il faudrait cesser la sous-traitance reviendrait à nier les compétences spécifiques des entreprises prestataires de services, qui développent leur expertise justement en intervenant dans différentes entreprises. Nous n'aurions peut-être pas les moyens internes de développer ce niveau d'expertise. Nous développons aussi le partage des meilleures pratiques entre entreprises utilisatrices et entreprises intervenantes au sein du MASE. La difficulté est dans l'interface entre l'entreprise utilisatrice et le prestataire de service. Cette interface naît par le partage d'une culture et d'objectifs de sécurité commun, par la compréhension commune des installations et des risques associés. Il faut travailler sur ces derniers points pour avancer dans le domaine de la sous-traitance, un domaine dont nous avons besoin. Internaliser l'ensemble des compétences serait revenir en arrière.

Christine POUPIN

Je peux entendre que la mutualisation de compétences est essentielle pour la sous-traitance de métiers extrêmement qualifiés, spécifiques, sur des interventions ponctuelles. Cependant, ces arguments ne résistent pas à une confrontation à la réalité. Dans l'entreprise où je travaille, le donneur d'ordres compte 350 salariés auxquels s'ajoutent en permanence 200 salariés d'entreprises extérieures. Nos relations fonctionnent bien car ils sont là en permanence et ont acquis une connaissance des installations et des salariés avec lesquels ils travaillent. Il arrive cependant que le contrat change de main et cela se termine parfois mal. Ces changements d'intervenants ont des conséquences sur la façon dont nous travaillons, y compris sur la sécurité. Des compétences ont été sacrifiées en interne au profit de la sous-traitance. Aujourd'hui, les compétences sont disséminées dans les entreprises sous-traitantes. Je ne mets absolument pas en cause la compétence de ces salariés mais j'insiste sur le fait qu'ils n'exercent pas leur métier dans les mêmes conditions lorsqu'ils sont liés par un contrat commercial que lorsqu'ils le sont par des relations de collègues à collègues. Cela donne lieu à des discussions ubuesques sur ce qui doit ou non être fait par les salariés des entreprises sous-traitantes, loin des préoccupations de sécurité et de qualité du travail.

Marc GRANIER

Je ne pense pas que nous redécouvrons aujourd'hui l'importance de l'humain. Les bons résultats d'un industriel relèvent d'un ensemble de facteurs – investissements, bonnes procédures, etc. Une fois ces dispositions prises, le facteur humain est le plus important. Il est le plus difficile à traiter. Quand les procédures sont parfaitement en place, le rôle du facteur humain est de s'assurer qu'elles sont respectées.

Alain ROUZIES

Nos interventions démontrent l'importance du facteur humain. Plusieurs incidents lui sont d'ailleurs liés. L'affaire Lubrizol, par exemple, est partie d'un agitateur qui a fonctionné pendant un peu plus de 24h. Ce sujet mériterait que l'on y passe du temps et je propose d'y consacrer au moins une demi-journée de travail.

Par ailleurs, l'UFC Que Choisir pourrait émettre quelques réticences quant à l'indemnisation du voisinage prévue par les PPRT. En revanche, il faut saluer la réduction des risques qu'ils ont permis. Néanmoins, les PPRT ne seront réellement efficaces qu'une fois qu'ils seront opérationnels, après la publication des arrêtés préfectoraux. Il faut donc maintenir la pression.

Ensuite, le cas de la tour de Prilling est notable en matière de maîtrise du vieillissement des installations industrielles. Il est un exemple du travail qu'il nous faut mener. Le vieillissement de cette tour avait déjà été repéré au début des années 2000 et signalé dans les Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). J'espère que la prise de conscience se concrétisera complètement dans le monde industriel.

Pierre-EDOUARD GILLE

La tour de Prilling est un exemple récurrent mais des supports de tuyauterie font aussi l'objet d'actions.

Je ne vois pas d'inconvénient à ce que nous tenions une réunion entière sur le facteur humain, éventuellement à travers une commission risques consacrée au sujet. Pour être efficace, il faudra avoir quelques retours d'expérience à présenter – par exemple la démarche ICSI, si les pilotes acceptent que des informations soient divulguées au SPPPI.

Claude BARBAY

Aurons-nous un moment de dialogue avec le préfet ?

Pierre-Edouard GILLE

Il est prévu que M. le préfet conclue notre réunion. Par ailleurs, nous tiendrons un point presse pour présenter notre bilan de l'environnement industriel et répondre à plusieurs questions sur les PPRT, etc. L'emploi du temps est donc serré mais j'imagine que vous pourrez lui poser des questions.

Claude BARBAY

Comment constituerons-nous la commission chargée de se pencher sur la liste des membres du SPPPI ? Il faudrait que tous les collègues y soient représentés.

Pierre-Edouard GILLE

Effectivement. Certains d'entre vous sont-ils volontaires ? Nous pouvons aussi procéder par correspondance, en vous envoyant la liste de diffusion par mail que vous pourriez corriger. Enfin, la question de l'élargissement peut encore attendre.

Le compte-rendu de la réunion sera diffusé prochainement et nous reprendrons vos propositions pour amender le document reprenant les orientations du SPPPI pour 2013-2017. Les supports de présentation vous seront aussi remis et seront mis en ligne. Nous tenterons d'élaborer rapidement le comité de suivi annuel pour qu'il puisse se réunir dès 2014. Ainsi, le prochain conseil d'orientation aurait lieu dans trois ans.

Bruno CHARPENTIER

Nous vous solliciterons pour la formation des groupes de travail sur la composition du SPPPI et sur l'évolution du contenu du CD-ROM.

Claude BARBAY

Ceux qui ont participé à l'élaboration du CD-ROM savent qu'elle a été difficile, compte tenu du temps nécessaire à celle-ci. Plusieurs de ceux qui y ont participé ne font plus partie du SPPPI. Il faut donc reprendre le travail avec d'autres.

Par ailleurs, il serait bien que chaque fiche d'orientation reprenne la même structure. Or, celle sur le pilotage et la communication ne reprend pas le même schéma que les autres dans le document qui nous a été remis.

Enfin, le Transport des matières dangereuses (TMD) n'est pas abordé. Ce groupe ne s'est jamais réuni or, suite à l'accident du pont Mathilde, des décisions relatives aux poids lourds ont été prises sans que l'ensemble des acteurs ne soient consultés. Il existe de nombreux exemples sur l'axe Seine où, systématiquement, l'on retrouve des conditions pré-Grenelle et où les décisions sont prises à trois et non à cinq acteurs. Le SPPPI cependant est antérieur au Grenelle et fonctionne depuis longtemps avec cinq acteurs.

Bruno CHARPENTIER

La partie consacrée à la commission de concertation rappelle le point fait sur le TMD.

Pierre-Edouard GILLE

Des actions ont été lancées sur le port du Havre et un groupe de travail s'est réuni en juin 2013 pour en faire le bilan. Les études de dangers des infrastructures de transports en Haute-Normandie concernent Soquence (un arrêté est toujours en vigueur même si le site n'est plus concerné), les ports du Havre, de Rouen et de Dieppe. La commission risques tiendra, pour ces études de dangers, un rôle de CODERST informel (présentation du rapport, de l'arrêté et échanges).

Conclusion du conseil d'orientation

Pierre-Edouard GILLE

Monsieur le préfet, le conseil d'orientation du SPPPI comprend les cinq collèges du Grenelle : associations, élus, industriels, les personnes qualifiées et les services de l'Etat ainsi que les partenaires sociaux. Nous avons débattu des risques chroniques et accidentels en nous basant sur les travaux menés par le secrétariat permanent ces deux dernières années.

Pierre-Henry MACCIONI

Préfet de région Haute-Normandie, préfet de Seine-Maritime

Le SPPPI est une instance importante dont le conseil d'orientation se réunit tous les deux ans. Je souhaite que les travaux d'aujourd'hui puissent avoir de larges échos. Il importe que chacun de nos concitoyens soit informé, malgré la complexité des sujets traités. Je souhaite qu'une opération de médiatisation soit menée afin que les messages atteignent nos concitoyens, pour davantage de pédagogie à leur égard.

L'Etat assure, dans le département de Seine-Maritime plus qu'ailleurs, des missions de police des installations classées, des canalisations, des déchets, etc. Toutes ces actions régaliennes complexes sont complémentaires et favorisent l'acceptabilité des risques et de la réglementation ainsi qu'un meilleur équilibre entre ces enjeux.

Le SPPPI est une institution ancienne de 36 ans et qui fonctionne bien en Haute-Normandie. Il a démontré son utilité grâce à l'implication en bonne foi de tous dans la réduction des rejets, la mise en conformité des arrêtés avec le SDAGE, l'acceptabilité des PPRT, etc. L'objectif fixé par le ministre pour ces derniers sera atteint puisque neuf PPRT sur 16 sont approuvés et deux autres sont soldés par la suppression des matières dangereuses après la fermeture d'une entreprise ou par la réduction du niveau des risques. Il reste donc sept PPRT à terminer, dont quatre sont en voie d'approbation et trois seront terminés en 2014-2015. Je pense notamment au PPRT de Port-Jérôme, qui est maintenant réglé et au sein duquel chacun prendra ses responsabilités.

En outre, grâce à cette institution, nous arrivons à une meilleure prise en compte et à une meilleure connaissance des différents enjeux environnementaux. Cet organisme permet l'anticipation et l'application de la réglementation au plus près possible du terrain avec pertinence et discernement. Je pense notamment à la réduction des émissions de substances toxiques dans l'atmosphère, un sujet important dans ce département et cette région.

Le SPPPI concourt également à l'amélioration continue des performances environnementales, qui concerne au premier chef l'industrie régionale, et à l'acceptabilité sociale de ces industries. Il faut s'attacher à ce que des sites existent et puissent être reconvertis dans leur vocation industrielle. Je suis ainsi attaché au positionnement industriel du site pollué de Petit-Couronne.

Le SPPPI donc, malgré son ancienneté, continue de s'inscrire dans sa vocation et celle des dispositifs de concertation moderne en matière d'environnement et je souhaite qu'il continue à se réunir régulièrement. La seule nouveauté est que nous rendrons certains éléments publics pour faciliter la compréhension de la prévention des pollutions industrielles.

Les fiches d'orientation qui vous ont été remises demandent un travail important. Malgré la complexité du sujet, nous remettons ce travail à ceux qui sont intéressés. Je vous remercie de votre participation active.

Claude BARBAY

Depuis deux conseils d'orientation, les associatifs insistent sur la nécessité d'inviter la profession agricole au SPPPI, au moins en tant qu'auditeur. Il ne s'agit pas de placer les agriculteurs au même plan que l'industrie, mais de faire en sorte qu'ils soient tenus informés. Dans le cadre d'Air Normand, de l'Agence de l'eau et du SPPPI, nous reconnaissons tous la responsabilité de la profession agricole sur la qualité de l'air ou de l'eau. Nous avons l'impression que la profession agricole ignore volontairement le problème, mais peut-être l'ignore-t-elle aussi parce qu'elle n'a pas l'occasion d'entendre ce que nous entendons.

Pierre-Henry MACCIONI

L'agriculture fait partie de l'économie à part entière. Je ne suis pas hostile à votre proposition même s'il faut éviter de faire dériver l'instance. Par exemple, si nous décidons que le SPPPI travaille sur l'agro-alimentaire, je ne suis pas opposé à l'idée d'associer le monde agricole à la réflexion. Je suis prêt à associer la profession agricole à la réflexion sur des sujets qui la concernent.

Alain ROUZIES

Le nucléaire n'est pas évoqué au SPPPI. Or, ce secteur pourrait apporter des éléments de réflexion sur des sujets que nous évoquons (facteur humain, sous-traitance, etc.), et réciproquement. Il serait intéressant que ce secteur fasse partie de nos invités. Le nucléaire n'est pas à part dans la vie de notre société.

Pierre-Henry MACCIONI

Le nucléaire fait partie de notre vie mais je ne peux pas répondre favorablement à votre proposition d'une part car c'est un sujet traité par une autorité administrative indépendante – l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) – et d'autre part car il existe des Commissions locales d'information nucléaire (CLIN). Ces instances fonctionnent et le sujet est traité. Comme il est sensible, il réclame une vision nationale ainsi qu'un traitement local à travers les CLIN. Ces dispositifs font l'objet d'une attention particulière du préfet de région en matière de sous-traitance. J'ai rappelé à qui de droit que je souhaitais que les entreprises locales puissent bénéficier au maximum des emplois induits par les travaux du Grand Carénage, par exemple.

Daniel MENARD

La qualité des commissions techniques est ce qui fait la force du SPPPI. Elles mènent des débats, parfois contradictoires, mais la concertation prévaut et chacun a un droit de parole. C'est sur cette base collective que nous parviendrons à progresser.

Par ailleurs, le PPRT de Port-Jérôme a certes été difficile mais la solution trouvée satisfait tous les acteurs et répond aux exigences réglementaires. Je crois que ce sera la fierté du département d'avoir cet outil, le premier PPRT complexe, qui permettra une accélération du dispositif des PPRT en France. Nous avons construit ce règlement en un an. Il peut être utile à tous et a une ampleur nationale. Les autres préfetures peuvent s'appuyer sur ce travail de concertation dont nous pouvons être fiers.

Pierre-Henry MACCIONI

Nous sommes le modèle qui sera suivi dans ce domaine, y compris ailleurs en France. C'est une bonne chose. Je partage enfin votre sentiment sur la philosophie qui anime ce SPPPI qui doit être technique, scientifique, doit rendre des avis, etc. Il n'est pas le lieu du débat public

mais celui de la recherche de solutions pour améliorer la prévention des risques. Je sais que les groupes de travail travaillent avec sérieux.

Pierre-Edouard GILLE

Le conseil d'orientation a adopté à l'unanimité une motion pour que la fréquence de ses réunions soit calée sur la gestion du corps des mines, c'est-à-dire que ses réunions se tiennent tous les trois ans, complétées de la tenue d'un comité de suivi annuel. Le prochain conseil d'orientation devrait donc se tenir fin 2016.



Compte-rendu du XVII^e conseil d'orientation du SPPPI Basse-Seine
21 novembre 2013

© DREAL Haute-Normandie 2013